REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

OISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 OCT. 2015

De la commune **ETOUY**

Séance du **21 septembre 2015**

Nombre de conseillers	
- en exercice	14
- présents	14
- votants	14
- absents	
- exclus	

L'an deux mille quinze, le 21 septembre à 20 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Maxime MINOT, Maire ;.

Etaient présents : MM.
RANDON, DAMETTE, SCHMIDT, BEEUWSAERT, FLOURY, LEFEVRE, LAUNAY, DEGOURNAY, LEGUEN, ARDENOIS, SARAZIN, MATHYS-SARAZIN, DELACOUR ;

Date de convocation :
09 septembre 2015

Date d'affichage :
09 septembre 2015

M. Hervé SARAZIN a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme fixée au code de l'urbanisme.

M. le Maire indique que la mise à disposition du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13-3, L 127-1, L 128-1, L 128-2 et L 123-1-11 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2015 prescrivant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
Considérant que la mise à disposition au public du dossier qui s'est déroulée du 03 août 2015 au 03 septembre 2015 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,
Considérant que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,
Entendu l'exposé de M. le Maire

SOUS-PREFECTURE
- 2 OCT. 2015
6, rue Ce...
60607 CLERMONT

Maxime MINOT
Maire d'Etouy,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture de CLERMONT le 22 septembre 2015 et publication ou notification du 22 septembre 2015

MAIRIE DE ETOUY 60600 (OISE)

Signature

COMMUNE
ETOUY

Délibération du conseil Municipal du 21 septembre 2015

Suite

Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,
D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur l'ajustement de l'orientation d'aménagement relative au secteur de la ferme d'Etouy et la rectification d'erreurs matérielles au plan de zonage.
Dit que
Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal "le courrier picard".
La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité, à savoir l'affichage en mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.
Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des permanences administrative ainsi qu'à la préfecture de l'Oise.
La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifié du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à M. le Préfet de l'Oise.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que les frais de publicité (insertions dans la presse) soient entièrement pris en charge par l'OPAC (demandeur de la modification concernant la ferme d'Etouy).

Pour copie conforme,

Le Maire,



Signature



Maxime MINOT
Maire d'Etouy